



# Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne  
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

Palais de l'Élysée  
M. Emmanuel MACRON  
Président de la République  
55 Rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris

Bagnolet, le 25 avril 2018

## LETTRE OUVERTE

**A M. Emmanuel Macron, Président de la République,**

### **Face à la surpopulation, l'Etat doit reprendre en main la gestion des grands gibiers**

Monsieur le Président de la République,

La Confédération paysanne souhaite vous interpellier sur l'urgence d'une réelle prise en compte par l'Etat des conséquences des dégâts causés par les grands gibiers et en premier lieu par les sangliers qui affectent au quotidien les paysannes et paysans et leur territoire.

Le choix fait par l'Etat de confier la régulation des grands gibiers aux associations cynégétiques n'a pas conduit aux résultats escomptés et force est de constater, s'agissant d'une population de sangliers multipliée par 5 en 20 ans, qu'elle est inopérante. Par ailleurs, l'Allemagne compte 326 000 chasseurs qui prélèvent sur une saison (2016-2017) 530 000 sangliers, quand la France, avec ses 1.300.00 adhérents, a prélevé 692 604 animaux, selon les chiffres de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage pour la même campagne. Il est donc légitime de s'interroger.

Les dégâts ne vont que grandissants et la situation est devenue insupportable pour les paysannes et paysans concernés. Les dégâts considérables causés par les sangliers dans les cultures, sur les outils de travail, sont tels qu'ils entravent leur quotidien professionnel et affectent directement leur revenu, conduisant certains d'entre eux à renoncer définitivement à leur activité.

Dans tous les pays européens, le coût des dédommagements pris en compte augmente chaque année et s'élève actuellement pour la France à 25 millions d'euros, avec des barèmes d'indemnisation tirés vers le bas. Et ce chiffre ne tient pas compte de tous les autres coûts directs et indirects, non indemnisés, et qui restent alors à charge pour les paysannes et paysans.

Cette escalade crée un sentiment de « ras-le-bol » qui nécessite que l'Etat reprenne aujourd'hui la main sur la gestion des populations de grands gibiers. Cela est d'autant plus nécessaire que la surpopulation entraîne aussi l'augmentation des risques sanitaires notamment dans le cas du sanglier. Il peut être vecteur de maladies telles que la peste porcine, le streptocoque suis ou encore la brucellose, potentiellement transmissibles aux troupeaux avoisinants. Enfin, cette situation comporte des risques en termes de biodiversité, la surpopulation des sangliers ayant des effets concrets sur la population des autres gibiers.



# Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne  
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

Rappelons que le monde paysan n'est d'ailleurs pas le seul à être impacté puisque se multiplient, ces dernières années, les exemples d'accidents ou de dégâts dont nos concitoyens, notamment dans le milieu rural, sont victimes.

En décembre dernier, une réunion du groupe technique national Sanglier s'est tenue au Ministère au cours de laquelle la Confédération paysanne a rappelé ses propositions : **le classement en nuisible du sanglier sur l'ensemble du territoire**, mesure allant de pair avec **l'interdiction totale d'agrainage et d'affouragement et l'augmentation des tirs et des prélèvements**. Ces mesures doivent être prises concomitamment et sur plusieurs années afin de créer les conditions nécessaires à des prélèvements intensifs pour ramener les populations à un niveau équilibré.

Des rapports pointent depuis plusieurs années l'explosion des populations et ce problème n'a pas été correctement géré. Le cas allemand nous a montré l'importance d'une bonne coopération entre les différents acteurs du milieu rural pour parvenir à réellement diminuer le nombre de sangliers. Sur ce point il apparaît clairement que les intérêts des fédérations de chasseurs, juge et partie sur cette question, divergent de ceux des agriculteurs, au détriment des seconds. La situation actuelle ne peut donc plus durer et nous vous demandons que l'Etat revienne au cœur du dispositif et prenne des mesures qui mettent fin au saccage du travail de centaines de paysannes et paysans. A défaut, la Confédération paysanne saura prendre ses responsabilités.

Vous priant de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre haute considération.

**Laurent PINATEL**  
Porte-parole de la Confédération paysanne